



Département du Var

Commune de Cavalaire

Elaboration du P.L.U.



6.1. LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Elaboration du PLU prescrite par délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2011
PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2012
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2013



A1 : BOIS ET FORÊTS : Servitudes de protection des bois et forêts soumises au régime forestier

Instituées en application de :

- l'art. L. 151.1 à L. 151.6, L 342.2 et R 151.1 à R 151.5 du Code forestier ;

Forêt domaniale de La Mole

Forêt communale de La Mole

Service Gestionnaire :

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
Place Noël Blache
BP 122 - 83 071 Toulon
Monsieur le Chef de centre de l'Office Nationale des Forêts
Agence départementale du Pradet – ch. San Peyre
83 220 Le Pradet

A5b : CANALISATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Instituée en application de :

La loi n°62-904 du 4 août 1962 et du décret n° 64-158 du 15 février 1964

Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement

Service Gestionnaire :

Syndicat d'eau privé

AC1 : Monuments historiques

Instituée en application de :

Des articles 1 à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue. Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en Conseil d'Etat en application de l'article 1^{er} (alinéas 2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913, autour des monuments historiques classés ou inscrits.

Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée.

Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des

articles 1^{er} et 13 bis de la loi du 31 décembre 1913.

**Monument historique inscrit : Oppidum de Montjean
Arrêté préfectoral du 29 novembre 1996**

Service Gestionnaire :

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Agence de Toulon
449, Av. de la Mitre – 83000 Toulon

AC2 : Protection des sites : Sites inscrits et sites classés

Zone de protection des sites créées en application de :
L'article 17 de la loi du 2 mai 1930 .

**Site classé : Corniche des Maures
Décret ministériel du 7 septembre 2007**

Service Gestionnaire :

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Agence de Toulon
449, Av. de la Mitre – 83000 Toulon

EL9 : Servitude relative au passage de piétons sur le littoral

Instituée en application de :
l'article L.160.6 du code de l'urbanisme

**Les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont
grevées, sur une bande de 3 mètres de largeur d'une servitude destinée
à assurer exclusivement le passage des piétons.**

Service Gestionnaire :

Direction Départementales des Territoires et de la Mer
244, Av. de l'Infanterie de Marine – BP 501
83 041 Toulon cedex 9

NB : le tracé de cette servitude sur la planche des servitudes (6.2) n'a pas été réalisé par les services de la DDTM.

I4b : Electricité : Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques

Instituée en application de :

Articles L 126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme, Articles L 323-1 et suivants du code de l'énergie, article L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à 38 du code de l'environnement, décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié, loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée, loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du code de l'énergie).

Ligne 63 000 volts Cavalaire - Lavandou Ligne 63 000 volts Cavalaire - St Tropez

Service Gestionnaire :

Réseau Transport d'Electricité (RTE) – Transport électricité Sud-Est (TESE)
GET (Groupe d'Exploitation Transport Côte d'Azur)
Section Technique
Lingostière – St Isidore
BP 3247
06205 Nice cedex 3

Réseaux de distribution publique M.T et B.T

Service Gestionnaire :

ERDF
Place du Champs de Mars
83 000 Toulon

Int 1 : Servitude liée au voisinage des cimetières

Instituée en application de :

l'article L 2223-1 et L 2223-5 du code général des collectivités territoriales

Cimetière communal de Cavalaire sur Mer

Service Gestionnaire :

Commune de Cavalaire sur Mer

PT1a : Servitudes liées à la protection des centre radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques

Instituées en application de :

Des articles L 57 à L 62 et R 27 à R 39 du code des postes et télécommunication

**Centre radioélectrique Les Hauts de Cavalaire
Centre radioélectrique de Cavalaire sur Mer – La Vigie**

Décret du 11 janvier 1977

Service Gestionnaire :

Direction des Travaux Maritimes
Toulon BP 71
83 800 Toulon Armées

PT2a : Servitudes liées à la protection des centre radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles

Instituées en application de :

- articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du code des postes et communications

**Centre radioélectrique Les Hauts de Cavalaire
Centre radioélectrique de Cavalaire sur Mer – La Vigie**

Décret du 25 novembre 1976

Service Gestionnaire :

Direction des Travaux Maritimes
Toulon BP 71
83 800 Toulon Armées

PT3 : Télécommunications : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

Instituées en application de :

L'article 48 (alinéa 20) du code des postes et des télécommunications

**Câble souterrain de télécommunication n° 166 Saint Raphaël – Le
Lavandou
Arrêté préfectoral du 12 janvier 1962**

Service Gestionnaire :

Direction Régional de France Télécom
Immeuble « Vecteur »
107 boulevard Henri Fabre
BP 114
83 071 Toulon cedex